



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-080

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance » et des tarifs applicables pour
l'année 2023**

**Section d'accueil de jour Alzheimer Savoie
Accueil de Jour La Doria
265 Chemin du Frettey
73230 Saint-Alban-Leysse**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730001369

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Jean-Christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courriel en date du 22 décembre 2023 relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2022 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle Social du Département ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240618-2024-ETSPA-080-AR
Date de réception préfecture : 18/06/2024

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'Accueil de Jour Alzheimer Savoie de St-Albane-Leysse est de 11 places.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement		
* Journée	45,71 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
* Demi-journée avec repas	35,71 €	
* Demi-journée sans repas	29,41 €	
Dotation globale de financement « dépendance »	45 429,44 €	versée par 1/12 ^e

Tarifs applicables aux personnes handicapées :

- Journée complète : 11,65 €,
- Demi-journée avec repas : 8,01 €,
- Demi-journée sans repas : 3,64 €.

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Groupe I : <i>Dépenses afférentes à l'exploitation courante</i>	20 026,00 €	9 846,50 €
	Groupe II : <i>Dépenses afférentes au personnel</i>	62 843,13 €	51 271,00 €
	Groupe III : <i>Dépenses afférentes à la structure</i>	7 757,00 €	0,00 €
TOTAL		90 626,13 €	61 117,50 €
Recettes	Groupe I : <i>Produits de la tarification</i>	73 382,22 €	57 030,46 €
	Groupe II : <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	17 243,91 €	4 087,04 €
	Groupe III : <i>Produits financiers et produits non encaissables</i>	0,00	0,00 €
TOTAL		90 626,13 €	61 117,50 €

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, Madame la Directrice d'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans les Mairies et les établissements de chaque commune concernée.

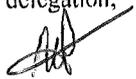
CHAMBÉRY, le 18 JUN 2024

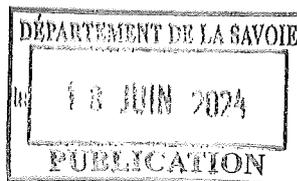
Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

18 JUN 2024
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



073-227300019-20240618-2024-ETSPA-080-AR

Date de réception préfecture : 18/06/2024

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240618-2024-ETSPA-080-AR
Date de réception préfecture : 18/06/2024